



Règlement communal - Diekirch

Règlement communal du 7 octobre 1998 concernant le service des taxis - Abolition.

En séance du 14 octobre 2016, le conseil communal de la Ville de Diekirch a pris une délibération portant abolition de son règlement communal du 7 octobre 1998 concernant le service des taxis.

Ladite délibération a été publiée en due forme.

